

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Affaire suivie par :

A

Tiphaine BIRGEL

Mail : gestionperdir67@ac-strasbourg.fr
Téléphone : 03 88 45 92 23
65 avenue de la Forêt Noire
67 000 STRASBOURG

Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques départementaux

Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques de circonscription

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Strasbourg, le **16 SEP. 2025**

Objet : constitution d'un vivier de personnels faisant fonction d'IEN

Celles et ceux qui envisagent une évolution professionnelle vers des fonctions d'encadrement peuvent enrichir leur réflexion sur leur projet personnel en faisant l'expérience très concrète des fonctions d'inspectrice, d'inspecteur de l'éducation nationale. La constitution d'un vivier d'IEN faisant fonction permettra de couvrir les besoins identifiés en circonscription cette année.

Les missions du personnel faisant fonction sont les mêmes que celles d'un IEN, dont notamment :

- Évaluer et inspecter le travail des personnels enseignants, d'éducation et psychologues des écoles ;
- Participer à des animations pédagogiques, au recrutement et à la formation des personnels de l'éducation nationale ;
- Assurer des missions d'expertise et de conseil auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Par cet appel à candidatures, les conseillères et conseillers pédagogiques, les directrices et directeurs d'école (qu'ils soient ou non inscrits au concours de recrutement des IEN) sont invités à faire part de leur motivation pour exercer cette fonction. Les personnels faisant fonction acquièrent de nouvelles compétences, ont une fonction d'encadrement, enrichissent leur parcours professionnel d'une expérience valorisable, voire valident un projet d'évolution de carrière.

Les candidats pourront renseigner le dossier joint à ce courrier et l'adresser par mail à gestionperdir67@ac-strasbourg.fr accompagné d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae*. Le dossier de candidature est à retourner au plus tard le **mardi 30 septembre 2025**.

Les personnels dont le dossier de candidature est retenu seront invités, dans un premier temps, à se présenter pour un entretien devant une commission composée du directeur académique et de l'adjointe au directeur académique en charge du 1^{er} degré. Cet entretien doit permettre de vérifier leurs aptitudes et leur connaissance des missions confiées.

Nicolas FELD-GROOTEN

